PSA Ensemble du personnel Garanties frais de santé à effet du : 01.01.2020

Nature des actes	Option facultative non responsable (y compris les régimes obligatoires) - Régime Général		Option facultative non responsable (y compris les régimes obligatoires) - Régime Alsace Moselle		
Soins courants					
Honoraires médicaux					
Consultation/Visites Généraliste d'un médecin adhérent à un DPTAM	200% BR		180% BR		
Consultation/Visites Généraliste d'un médecin non adhérent à un DPTAM	200% BR		180% BR		
Consultation/Visites Spécialiste d'un médecin adhérent à un DPTAM	250% BR		230% BR		
Consultation/Visites Spécialiste d'un médecin non adhérent à un DPTAM	250% BR		230% BR		
Actes d'imagerie (radiologie, échographie) d'un médecin adhérent à un DPTAM	2009	200% BR		180% BR	
Actes d'imagerie (radiologie, échographie) d'un médecin non adhérent à un DPTAM	2009	200% BR		180% BR	
Actes techniques médicaux et actes de chirurgie pratiqués par un médecin ahérent à un DPTAM	200% BR		180% BR		
Actes techniques médicaux et actes de chirurgie pratiqués par un	200% BR		180% BR		
médecin non ahérent à un DPTAM Analyses et examens de laboratoire	200% BR		170% BR		
Honoraires paramédicaux					
Auxiliaires médicaux : infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, orthophonistes, orthoptistes et pédicures-podoloques	200% BR		170% BR		
Médicaments Prescrits et pris en chage par la Sécurité sociale	100%	% TM	1000/ TM		
Matériel médical		100% TM		100% TM	
Appareillage (hors optique, dentaire et aide auditive) Autres soins	400%	400% BR		370% BR	
Frais de transport	100%	100% TM		100% TM	
Médecine douce : ostéopathie	1,5% PMSS par séance (max		1,5% PMSS par séance (max 2 séances / an / bénéficiaire)		
Sevrage tabagique	100 € / an / bénéficiaire 200% BR		100 € / an / bénéficiaire 180% BR		
Ostéodensitométrie Cures thermales prises en charge ou non par Sécurité sociale (frais de					
traitement, honoraires, voyage et hébergement)	17% PMSS sur présentation des factu	ires acquittees limite aux frais engages	17% PMSS sur présentation des factur	es acquittees limite aux frais engages	
Hospitalisation médicale et chirurgicale SANS maternité	Conventionné	Non Conventionné	Conventionné	Non Conventionné	
Forfait journalier hospitalier	100%	% FR	100%	FR	
Honoraires	4000	(DD	4000/	DD.	
Médicaux et chirurgicaux d'un médecin adhérent à un DPTAM	400% BR		400% BR		
Médicaux et chirurgicaux d'un médecin non adhérent à un DPTAM	400%		400% BR		
Frais de séjour	400% BR av		400% BR avec mini TM		
Chambre particulière Frais d'accompagnant	5% PM:		5% PMSS/jour		
d'un enfant à charge de moins de 12 ans	2.5% PMSS/jour		2.5% PMSS/jour		
a an omant a onargo ao momo ao 12 ano				·	
Optique	verres ou de monture) suivant la date de d	lélivrance de l'équipement précédent à l'exc	ine monture ne peut intervenir avant une pér zeption des cas pour lesquels un renouvellei fants de moins de 16 ans et en cas d'évoluti	iode de 2 ans (sauf en cas de bris de nent anticipé est prévu dans la liste	
	verres ou de monture) suivant la date de d	lélivrance de l'équipement précédent à l'exc la Sécurité sociale, notamment pour les en	ception des cas pour lesquels un renouveller	iode de 2 ans (sauf en cas de bris de ment anticipé est prévu dans la liste on de la vue.	
Optique	verres ou de monture) suivant la date de d mentionnée à l'article L. 165-1 du code de Monture et Verres : 10 arantie comprend la prise en charge de verre me alinéa de l'article L. 165-1 du code de la S	élivrance de l'équipement précédent à l'ext la Sécurité sociale, notamment pour les en 10 % PLV* moins MR* es et monture de classe A à prise en charge	reption des cas pour lesquels un renouveller fants de moins de 16 ans et en cas d'évoluti Monture et Verres : 10! renforcée, la prestation d'appairage pour des	ioide de 2 ans (sauf en cas de bris de ment anticipé est prévu dans la liste on de la vue. 0 % PLV* moins MR* verres d'indices de réfraction différents et	
Optique Equipements 100% santé (Classe A) (*) (*) Equipements 100% Santé tels que définis règlementairement. Cette g	verres ou de monture) suivant la date de d mentionnée à l'article L. 165-1 du code de Monture et Verres : 10 arantie comprend la prise en charge de verre me alinéa de l'article L. 165-1 du code de la S	élivrance de l'équipement précédent à l'ext la Sécurité sociale, notamment pour les en 10 % PLV* moins MR* set monture de classe A à prise en charge Sécurité sociale, dans la limite des prix fixés	reption des cas pour lesquels un renouveller fants de moins de 16 ans et en cas d'évoluti Monture et Verres : 10! renforcée, la prestation d'appairage pour des	ioide de 2 ans (sauf en cas de bris de ment anticipé est prévu dans la liste on de la vue. 0 % PLV* moins MR* verres d'indices de réfraction différents et	
Optique Equipements 100% santé (Classe A) (*) (*) Equipements 100% Santé tels que définis règlementairement. Cette g le supplément applicable pour les verres avec filtre tel que défini au 2è	verres ou de monture) suivant la date de di mentionnée à l'article L. 165-1 du code de Monture et Verres : 10 arantie comprend la prise en charge de verre me alinéa de l'article L. 165-1 du code de la S Montant Rembours	élivrance de l'équipement précédent à l'ext la Sécurité sociale, notamment pour les en 00 % PLV* moins MR* se et monture de classe A à prise en charge Sécurité sociale, dans la limite des prix fixés é par le régime obligatoire (MR). Hors du réseau KALIVIA	peption des cas pour lesquels un renouveller fants de moins de 16 ans et en cas d'évoluti Monture et Verres : 10/ renforcée, la prestation d'appairage pour des (Prix Limite de Vente - PLV) en application de Dans le réseau KALIVIA Adulte :	ioide de 2 ans (sauf en cas de bris de ment anticipé est prévu dans la liste on de la vue. 0 % PLV* moins MR* verres d'indices de réfraction différents et l'article L. 165-3 et sous déduction du Hors du réseau KALIVIA	
Optique Equipements 100% santé (Classe A) (*) (*) Equipements 100% Santé tels que définis règlementairement. Cette g le supplément applicable pour les verres avec filtre tel que défini au 2è Equipements hors 100% santé (Classe B)	verres ou de monture) suivant la date de di mentionnée à l'article L. 165-1 du code de Monture et Verres : 10 Arantie comprend la prise en charge de verre me alinéa de l'article L. 165-1 du code de la S Montant Rembours	élivrance de l'équipement précédent à l'ext la Sécurité sociale, notamment pour les en 00 % PLV* moins MR* se et monture de classe A à prise en charge Sécurité sociale, dans la limite des prix fixés é par le régime obligatoire (MR). Hors du réseau KALIVIA	reption des cas pour lesquels un renouveller fants de moins de 16 ans et en cas d'évoluti Monture et Verres : 101 renforcée, la prestation d'appairage pour des (Prix Limite de Vente - PLV) en application de Dans le réseau KALIVIA	ioide de 2 ans (sauf en cas de bris de ment anticipé est prévu dans la liste on de la vue. 0 % PLV* moins MR* verres d'indices de réfraction différents et l'article L. 165-3 et sous déduction du Hors du réseau KALIVIA	
Optique Equipements 100% santé (Classe A) (*) (*) Equipements 100% Santé tels que définis règlementairement. Cette gle supplément applicable pour les verres avec filtre tel que défini au 2è Equipements hors 100% santé (Classe B) Monture	weres ou de monture) suivant la date de d' mentionnée à l'article L. 165-1 du code de Monture et Verres : 10 arantie comprend la prise en charge de verre me alinéa de l'article L. 165-1 du code de la S Montant Rembours Dans le réseau KALIVIA Adulte Enfant 100% FR / verre dans la limite du contrat	élivrance de l'équipement précédent à l'ext la Sécurité sociale, notamment pour les en 00 % PLV* moins MR* set monture de classe A à prise en charge Sécurité sociale, dans la limite des prix fixés é par le régime obligatoire (MR). Hors du réseau KALIVIA : 185 € : 140 €	peption des cas pour lesquels un renouveller fants de moins de 16 ans et en cas d'évoluti Monture et Verres : 10/ renforcée, la prestation d'appairage pour des Prix Limite de Vente - PLV) en application de Dans le réseau KALIVIA Adulte : Enfant : 100% FR / verre dans la limite du contrat	ioide de 2 ans (sauf en cas de bris de ment anticipé est prévu dans la liste on de la vue.) % PLV* moins MR* verres d'indices de réfraction différents et l'article L. 165-3 et sous déduction du Hors du réseau KALIVIA 185 € 140 € Classe A: 150 € / verre Classe C: 300 € / verre	
Optique Equipements 100% santé (Classe A) (*) (*) Equipements 100% Santé tels que définis règlementairement. Cette gle supplément applicable pour les verres avec filtre tel que défini au 2è Equipements hors 100% santé (Classe B) Monture Verres Autres postes optique Lentilles (y compris jetables) prises en charge par la Sécurité	weres ou de monture) suivant la date de d' mentionnée à l'article L. 165-1 du code de Monture et Verres : 10 arantie comprend la prise en charge de verre me alinéa de l'article L. 165-1 du code de la S Montant Rembours Dans le réseau KALIVIA Adulte Enfant 100% FR / verre dans la limite du contrat	élivrance de l'équipement précédent à l'ext la Sécurité sociale, notamment pour les en 20 % PLV* moins MR* set monture de classe A à prise en charge Sécurité sociale, dans la limite des prix fixés é par le régime obligatoire (MR). Hors du réseau KALIVIA :185 € :140 € Classe A :150 € / verre Classe C : 300 € / verre Classe F : 350 € / verre	peption des cas pour lesquels un renouveller fants de moins de 16 ans et en cas d'évoluti Monture et Verres : 10/ renforcée, la prestation d'appairage pour des Prix Limite de Vente - PLV) en application de Dans le réseau KALIVIA Adulte : Enfant : 100% FR / verre dans la limite du contrat	iode de 2 ans (sauf en cas de bris de ment anticipé est prévu dans la liste on de la vue.)% PLV" moins MR" verres d'indices de réfraction différents et l'article L. 165-3 et sous déduction du Hors du réseau KALIVIA 185 € Classe A :150 € / verre Classe C : 300 € / verre Classe F : 350 € / verre	
Optique Equipements 100% santé (Classe A) (*) (*) Equipements 100% Santé tels que définis règlementairement. Cette g le supplément applicable pour les verres avec filtre tel que défini au 2è Equipements hors 100% santé (Classe B) Monture Verres Autres postes optique Lentilles (y compris jetables) prises en charge par la Sécurité Sociale Lentilles (y compris jetables) non prises en charge par la Sécurité	verres ou de monture) suivant la date de d' mentionnée à l'article L. 165-1 du code de Monture et Verres : 10 Monture et Verres : 10 Montant Rembours Dans le réseau KALIVIA Adulte Enfant 100% FR / verre dans la limite du contrat responsable	élivrance de l'équipement précédent à l'ext la Sécurité sociale, notamment pour les en 10 % PLV* moins MR* se et moins de l'extre de la prise en charge Sécurité sociale, dans la limite des prix fixés é par le régime obligatoire (MR). Hors du réseau KALIVIA :185 € :140 € Classe A :150 € / verre Classe F : 350 € / verre	peption des cas pour lesquels un renouveller fants de moins de 16 ans et en cas d'évolutif fants de moins de 16 ans et en cas d'évolutif menforcée, la prestation d'appairage pour des Prix Limite de Vente - PLV) en application de Dans le réseau KALIVIA Adulte : Enfant : 100% FR / verre dans la limite du contrat responsable 26% PMS	iode de 2 ans (sauf en cas de bris de ment anticipé est prévu dans la liste on de la vue. 9% PLV* moins MR* verres d'indices de réfraction différents et l'article L. 165-3 et sous déduction du Hors du réseau KALIVIA 185 € 140 € Classe A :150 € / verre Classe F : 350 € / verre Classe F : 350 € / verre	
Optique Equipements 100% santé (Classe A) (*) (*) Equipements 100% Santé tels que définis règlementairement. Cette g le supplément applicable pour les verres avec filtre tel que défini au 2è Equipements hors 100% santé (Classe B) Monture Verres Autres postes optique Lentilles (y compris jetables) prises en charge par la Sécurité Sociale Lentilles (y compris jetables) non prises en charge par la Sécurité Sociale	verres ou de monture) suivant la date de d' mentionnée à l'article L. 165-1 du code de Monture et Verres : 10 Arantie comprend la prise en charge de verre me alinéa de l'article L. 165-1 du code de la S Montant Rembours Dans le réseau KALIVIA Adulte Enfant 100% FR / verre dans la limite du contrat responsable	élivrance de l'équipement précédent à l'ext la Sécurité sociale, notamment pour les en 20 % PLV* moins MR* set moins MR* set monture de classe A à prise en charge Sécurité sociale, dans la limite des prix fixés é par le régime obligatoire (MR). Hors du réseau KALIVIA 1185 € 1140 € Classe A :150 € / verre Classe C : 300 € / verre Classe F : 350 € / verre	reption des cas pour lesquels un renouveller fants de moins de 16 ans et en cas d'évoluti Monture et Verres : 10 mentorcée, la prestation d'appairage pour des (Prix Limite de Vente - PLV) en application de Dans le réseau KALIVIA Adulte : Enfant : 100% FR / verre dans la limite du contrat responsable	iode de 2 ans (sauf en cas de bris de ment anticipé est prévu dans la liste on de la vue. 9% PLV* moins MR* verres d'indices de réfraction différents et l'article L. 165-3 et sous déduction du Hors du réseau KALIVIA 185 € 140 € Classe A :150 € / verre Classe C : 300 € / verre Classe F : 350 € / verre	
Optique Equipements 100% santé (Classe A) (*) (*) Equipements 100% Santé tels que définis règlementairement. Cette g le supplément applicable pour les verres avec filtre tel que défini au 2è Equipements hors 100% santé (Classe B) Monture Verres Autres postes optique Lentilles (y compris jetables) prises en charge par la Sécurité Sociale Lentilles (y compris jetables) non prises en charge par la Sécurité	verres ou de monture) suivant la date de d' mentionnée à l'article L. 165-1 du code de Monture et Verres : 10 Monture et Verres : 10 Monture et Verres : 10 Montant Rembours Dans le réseau KALIVIA Adulte Enfant 100% FR / verre dans la limite du contrat responsable 26% PMSS / paire (jetables : 2	élivrance de l'équipement précédent à l'ext la Sécurité sociale, notamment pour les en 20 % PLV* moins MR* set moins MR* set monture de classe A à prise en charge Sécurité sociale, dans la limite des prix fixés é par le régime obligatoire (MR). Hors du réseau KALIVIA 1185 € 1140 € Classe A :150 € / verre Classe C : 300 € / verre Classe F : 350 € / verre	peption des cas pour lesquels un renouveller fants de moins de 16 ans et en cas d'évolutif fants de moins de 16 ans et en cas d'évolutif mentorcée, la prestation d'appairage pour des Prix Limite de Vente - PLV) en application de Dans le réseau KALIVIA Dans le réseau KALIVIA Adulte : Enfant : 100% FR / verre dans la limite du contrat responsable 26% PMS / paire (jetables : 2	iode de 2 ans (sauf en cas de bris de ment anticipé est prévu dans la liste on de la vue. 9% PLV* moins MR* verres d'indices de réfraction différents et l'article L. 165-3 et sous déduction du Hors du réseau KALIVIA 185 € 140 € Classe A :150 € / verre Classe C : 300 € / verre Classe F : 350 € / verre	
Optique Equipements 100% santé (Classe A) (*) (*) Equipements 100% Santé lels que définis règlementairement. Cette g le supplément applicable pour les verres avec filtre tel que défini au 2è Equipements hors 100% santé (Classe B) Monture Verres Autres postes optique Lentilles (y compris jetables) prises en charge par la Sécurité Sociale Lentilles (y compris jetables) non prises en charge par la Sécurité Sociale Chirurgie de l'œil	verres ou de monture) suivant la date de d' mentionnée à l'article L. 165-1 du code de Monture et Verres : 10 Monture et Verres : 10 Monture et Verres : 10 Montant Rembours Dans le réseau KALIVIA Adulte Enfant 100% FR / verre dans la limite du contrat responsable 26% PMSS / paire (jetables : 2	élivrance de l'équipement précédent à l'ext la Sécurité sociale, notamment pour les en 20 % PLV* moins MR* set monture de classe A à prise en charge Sécurité sociale, dans la limite des prix fixès é par le régime obligatoire (MR). Hors du réseau KALIVIA 185 € 140 € Classe A :150 € / verre Classe C : 300 € / verre Classe F : 350 € / verre	peption des cas pour lesquels un renouveller fants de moins de 16 ans et en cas d'évolutif fants de moins de 16 ans et en cas d'évolutif mentorcée, la prestation d'appairage pour des Prix Limite de Vente - PLV) en application de Dans le réseau KALIVIA Dans le réseau KALIVIA Adulte : Enfant : 100% FR / verre dans la limite du contrat responsable 26% PMS / paire (jetables : 2	iode de 2 ans (sauf en cas de bris de ment anticipé est prévu dans la liste on de la vue. 9% PLV* moins MR* verres d'indices de réfraction différents et l'article L. 165-3 et sous déduction du Hors du réseau KALIVIA 185 € Classe A :150 € / verre Classe C : 300 € / verre Classe F : 350 € / verre S / paire	
Optique Equipements 100% santé (Classe A) (*) (*) Equipements 100% Santé tels que définis règlementairement. Cette g le supplément applicable pour les verres avec filtre tel que défini au 2è Equipements hors 100% santé (Classe B) Monture Verres Autres postes optique Lentilles (y compris jetables) prises en charge par la Sécurité Sociale Lentilles (y compris jetables) non prises en charge par la Sécurité Sociale Chirurgie de l'œil Dentaire Soins et prothèses 100% Santé (*) (*) Soins et prothèses 100% Santé : tels que définis règlementairement, des honoraires de facturation fixés par la convention tels que prévue à l	weres ou de monture) suivant la date de d' mentionnée à l'article L. 165-1 du code de Monture et Verres : 10 Arantie comprend la prise en charge de verre me alinéa de l'article L. 165-1 du code de la S Montant Rembours Dans le réseau KALIVIA Adulte Enfant 100% FR / verre dans la limite du contrat responsable 26% PMS 26% PMSS / paire (jetables : 2 26% PM 100% HLF Cette garantie comprend la prise en charge e	élivrance de l'équipement précédent à l'exit a Sécurité sociale, notamment pour les en 10 % PLV* moins MR* set monture de classe A à prise en charge Sécurité sociale, dans la limite des prix fixés é par le régime obligatoire (MR). Hors du réseau KALIVIA :1185 € :140 € Classe A :150 € / verre Classe C : 300 € / verre Classe F : 350 € / verre SS / paire 26% PMSS / an / bénéficiaire) ISS / œil moins MR des frais de soins dentaires prothétiques déle (Prix Limite de Vente : PLV) ou, en l'abset	peption des cas pour lesquels un renouveller fants de moins de 16 ans et en cas d'évolutif fants de moins de 16 ans et en cas d'évolutif fants de moins de 16 ans et en cas d'évolutif fants de Monture et Verres : 101 renforcée, la prestation d'appairage pour des (Prix Limite de Vente - PLV) en application de Dans le réseau KALIVIA Dans le réseau KALIVIA Adulte : Enfant : 100% FR / verre dans la limite du contrat responsable 26% PMS 26% PMSS / paire (jetables : 2 26% PMS : 26%	iode de 2 ans (sauf en cas de bris de ment anticipé est prévu dans la liste on de la vue.) % PLV* moins MR* verres d'indices de rétraction différents et l'article L. 165-3 et sous déduction du Hors du réseau KALIVIA 185 € 140 € Classe A : 150 € / verre Classe C : 300 € / verre Classe C : 300 € / verre S / paire % PMSS / an / bénéficiaire) SS / ceil	
Optique Equipements 100% santé (Classe A) (*) (*) Equipements 100% Santé tels que définis règlementairement. Cette g le supplément applicable pour les verres avec filtre tel que défini au 2è Equipements hors 100% santé (Classe B) Monture Verres Autres postes optique Lentilles (y compris jetables) prises en charge par la Sécurité Sociale Lentilles (y compris jetables) non prises en charge par la Sécurité Sociale Chirurgie de l'œil Dentaire Soins et prothèses 100% Santé (*) (*) Soins et prothèses 100% Santé : tels que définis règlementairement, des honoraires de facturation fixés par la convention tels que prévue à l	verres ou de monture) suivant la date de d' mentionnée à l'article L. 165-1 du code de Monture et Verres : 10 Monture et Verres : 10 Montant Rembours Dans le réseau KALIVIA Adulte Enfant 100% FR / verre dans la limite du contrat responsable 26% PMS 26% PMS 26% PMS Cette garantie comprend la prise en charge de article L. 162-9 du code de la Sécurité social article L. 162-9 du code de la Sécurité social article L. 162-9 du code de la Sécurité social article L. 162-9 du code de la Sécurité social	élivrance de l'équipement précédent à l'exit a Sécurité sociale, notamment pour les en 10 % PLV* moins MR* set monture de classe A à prise en charge Sécurité sociale, dans la limite des prix fixés é par le régime obligatoire (MR). Hors du réseau KALIVIA :1185 € :140 € Classe A :150 € / verre Classe C : 300 € / verre Classe F : 350 € / verre SS / paire 26% PMSS / an / bénéficiaire) ISS / œil moins MR des frais de soins dentaires prothétiques déle (Prix Limite de Vente : PLV) ou, en l'abset	peption des cas pour lesquels un renouveller fants de moins de 16 ans et en cas d'évolutif fants de moins de 16 ans et en cas d'évolutif fants de moins de 16 ans et en cas d'évolutif fants de Monture et Verres : 101 renforcée, la prestation d'appairage pour des (Prix Limite de Vente - PLV) en application de Dans le réseau KALIVIA Dans le réseau KALIVIA Adulte : Enfant : 100% FR / verre dans la limite du contrat responsable 26% PMS 26% PMSS / paire (jetables : 2 26% PMS : 26%	iode de 2 ans (sauf en cas de bris de ment anticipé est prévu dans la liste on de la vue.) % PLV* moins MR* verres d'indices de rétraction différents et l'article L. 165-3 et sous déduction du Hors du réseau KALIVIA 185 € 140 € Classe A : 150 € / verre Classe C : 300 € / verre Classe C : 300 € / verre S / paire % PMSS / an / bénéficiaire) SS / ceil	
Optique Equipements 100% santé (Classe A) (*) (*) Equipements 100% Santé tels que définis règlementairement. Cette g le supplément applicable pour les verres avec filtre tel que défini au 2è Equipements hors 100% santé (Classe B) Monture Verres Autres postes optique Lentilles (y compris jetables) prises en charge par la Sécurité Sociale Lentilles (y compris jetables) non prises en charge par la Sécurité Sociale Chirurgie de l'œil Dentaire Soins et prothèses 100% Santé (*) (*) Soins et prothèses 100% Santé : tels que définis règlementairement. des honoraires de facturation fixés par la convention tels que prévue à l' Soins et prothèses hors 100% Santé Soins et prothèses hors 100% Santé	verres ou de monture) suivant la date de d' mentionnée à l'article L. 165-1 du code de Monture et Verres : 10 Monture et Verres : 10 Montant Rembours Dans le réseau KALIVIA Adulte Enfant 100% FR / verre dans la limite du contrat responsable 26% PMS 26% PMS 26% PMS Cette garantie comprend la prise en charge de article L. 162-9 du code de la Sécurité social article L. 162-9 du code de la Sécurité social article L. 162-9 du code de la Sécurité social article L. 162-9 du code de la Sécurité social	élivrance de l'équipement précédent à l'ext de Sécurité sociale, notamment pour les en 20 % PLV* moins MR* 20 % PLV* moins MR* 20 % PLV* moins MR* 21 set monture de classe A à prise en charge Sécurité sociale, dans la limite des prix fixés é par le régime obligatoire (MR). Hors du réseau KALIVIA 21 185 € Classe A :150 € / verre Classe C : 300 € / verre Classe F : 350 € / verre Classe F : 350 € / verre 26% PMSS / an / bénéficiaire) 26% PMSS / an / bénéficiaire) 27 / dell des frais de soins dentaires prothétiques déle (Prix Limite de Vente : PLV) ou, en l'absen nu du Montant Remboursé par le régime obli	peption des cas pour lesquels un renouveller fants de moins de 16 ans et en cas d'évolutif fants de moins de 16 ans et en cas d'évolutif fants de moins de 16 ans et en cas d'évolutif fants de Monture et Verres : 101 renforcée, la prestation d'appairage pour des (Prix Limite de Vente - PLV) en application de Dans le réseau KALIVIA Dans le réseau KALIVIA Adulte : Enfant : 100% FR / verre dans la limite du contrat responsable 26% PMS 26% PMSS / paire (jetables : 2 26% PMS : 26%	iode de 2 ans (sauf en cas de bris de ment anticipé est prévu dans la liste on de la vue. 0 % PLV* moins MR* verres d'indices de réfraction différents et l'article L. 165-3 et sous déduction du Hors du réseau KALIVIA 185 € 140 € Classe A : 150 € / verre Classe C : 300 € / verre Classe C : 300 € / verre S / paire S / paire S / paire S / paire moins MR nté et de la Sécurité sociale dans la limite et arbitral prévu à l'article L. 162-14-2 du	
Optique Equipements 100% santé (Classe A) (*) (*) Equipements 100% Santé tels que définis règlementairement. Cette g le supplément applicable pour les verres avec filtre tel que défini au 2è Equipements hors 100% santé (Classe B) Monture Verres Autres postes optique Lentilles (y compris jetables) prises en charge par la Sécurité Sociale Lentilles (y compris jetables) non prises en charge par la Sécurité Sociale Chirurgie de l'œil Dentaire Soins et prothèses 100% Santé (*) (*) Soins et prothèses 100% Santé : tels que définis règlementairement. des honoraires de facturation fixés par la convention tels que prévue à l Soins et prothèses hors 100% Santé	verres ou de monture) suivant la date de d' mentionnée à l'article L. 165-1 du code de Monture et Verres : 10 Monture et Verres : 10 Adulte Enfant 100% FR / verre dans la limite du contrat responsable 26% PMS 26% PMS 26% PMS 100% HLF Cette garantie comprend la prise en charge de article L. 162-9 du code de la Sécurité social code de la Sécurité sociale et sous déduction 200% 200%	élivrance de l'équipement précédent à l'exit a Sécurité sociale, notamment pour les en 10 % PLV* moins MR* set monture de classe A à prise en charge Sécurité sociale, dans la limite des prix fixés é par le régime obligatoire (MR). Hors du réseau KALIVIA :145 € :140 € Classe A :150 € / verre Classe C : 300 € / verre Classe C : 300 € / verre SS / paire 26% PMSS / an / bénéficiaire) ISS / œil moins MR des frais de soins dentaires prothétiques dé le (Prix Limite de Vente : PLV) ou, en l'abser n' du Montant Remboursé par le régime obli	reption des cas pour lesquels un renouveller fants de moins de 16 ans et en cas d'évolutif fants de moins de 16 ans et en cas d'évolutif mentorcée, la prestation d'appairage pour des Prix Limite de Vente - PLV) en application de Dans le réseau KALIVIA Dans le réseau KALIVIA Adulte : Enfant : 100% FR / verre dans la limite du contrat responsable 26% PMS 26% PMSS / paire (jetables : 2 26% PMS 100% HLF tinis par arrêté des ministres chargés de la sa noe de convention applicable, par le règlemer gatoire (MR).	inde de 2 ans (sauf en cas de bris de ment anticipé est prévu dans la liste on de la vue. 9 % PLV* moins MR* verres d'indices de réfraction différents et l'article L. 165-3 et sous déduction du Hors du réseau KALIVIA 185 € 140 € Classe A : 150 € / verre Classe C : 300 € / verre Classe C : 300 € / verre S / paire S / paire 6% PMSS / an / bénéficiaire) SS / œll moins MR nté et de la Sécurité sociale dans la limite ta rbitral prévu à l'article L. 162-14-2 du BR	
Optique Equipements 100% santé (Classe A) (*) (*) Equipements 100% Santé tels que définis règlementairement. Cette g le supplément applicable pour les verres avec filtre tel que défini au 2 è Equipements hors 100% santé (Classe B) Monture Verres Autres postes optique Lentilles (y compris jetables) prises en charge par la Sécurité Sociale Lentilles (y compris jetables) non prises en charge par la Sécurité Sociale Chirurgie de l'œil Dentaire Soins et prothèses 100% Santé : tels que définis règlementairement. des honoraires de facturation fixés par la convention tels que prévue à l' Soins et prothèses hors 100% Santé Soins	verres ou de monture) suivant la date de d' mentionnée à l'article L. 165-1 du code de Monture et Verres : 10 Monture et Verres : 10 Monture et Verres : 10 Montant Rembours Dans le réseau KALIVIA Adulte Enfant 100% FR / verre dans la limite du contrat responsable 26% PMS 26% PMS 26% PM 100% HLF Cette garantie comprend la prise en charge da ricle L. 162-9 du code de la Sécurité social code de la Sécurité sociale et sous déduction 200% Limitation prothèses dentaires et implant	élivrance de l'équipement précédent à l'ext de Sécurité sociale, notamment pour les en 20 % PLV* moins MR* set monture de classe A à prise en charge Sécurité sociale, dans la limite des prix fixés é par le régime obligatoire (MR). Hors du réseau KALIVIA 1185 € 1140 € Classe A :150 € / verre Classe C : 300 € / verre Classe F : 350 € / verre SS / paire 26% PMSS / an / bénéficiaire) ISS / œil moins MR des frais de soins dentaires prothétiques déle (Prix Limite de Vente : PLV) ou, en l'abset n du Montant Remboursé par le régime obli 6 BR 6 BR	peption des cas pour lesquels un renouveller fants de moins de 16 ans et en cas d'évolutif fants de moins de 16 ans et en cas d'évolutif Monture et Verres : 101 renforcée, la prestation d'appairage pour des Prix Limite de Vente - PLV) en application de Dans le réseau KALIVIA Adulte : Enfant : 100% FR / verre dans la limite du contrat responsable 26% PMS 26% PMS / paire (jetables : 2 26% PMS /	iode de 2 ans (sauf en cas de bris de ment anticipé est prévu dans la liste on de la vue. 3 % PLV* moins MR* verres d'indices de réfraction différents et l'article L. 165-3 et sous déduction du Hors du réseau KALIVIA 185 € 140 € Classe A : 150 € / verre Classe C : 300 € / verre Classe C : 300 € / verre Classe S : 350 € / verre S / paire 8% PMSS / an / bénéficiaire) SS / ceil moins MR nté et de la Sécurité sociale dans la limite tarbitral prévu à l'article L. 162-14-2 du BR BR BR	
Optique Equipements 100% santé (Classe A) (*) (*) Equipements 100% Santé tels que définis règlementairement. Cette g le supplément applicable pour les verres avec filtre tel que défini au 2è Equipements hors 100% santé (Classe B) Monture Verres Autres postes optique Lentilles (y compris jetables) prises en charge par la Sécurité Sociale Lentilles (y compris jetables) non prises en charge par la Sécurité Sociale Chirurgie de l'œil Dentaire Soins et prothèses 100% Santé (*) (*) Soins et prothèses 100% Santé : tels que définis règlementairement. des honoraires de facturation fixés par la convention tels que prévue à l Soins et prothèses hors 100% Santé Soins Scellement prophylactique des sillons (enfant de moins de 14 ans - 1 fois par dent - 1ère et 2ème molaires permanentes)	verres ou de monture) suivant la date de d' mentionnée à l'article L. 165-1 du code de Monture et Verres : 10 Monture et Verres : 10 Adulte Enfant 100% FR / verre dans la limite du contrat responsable 26% PMS 26% PMS 26% PMS 100% HLF Cette garantie comprend la prise en charge de article L. 162-9 du code de la Sécurité social code de la Sécurité sociale et sous déduction 200% 200%	élivrance de l'équipement précédent à l'ext la Sécurité sociale, notamment pour les en 10 % PLV* moins MR* set monture de classe A à prise en charge Sécurité sociale, dans la limite des prix fixés é par le régime obligatoire (MR). Hors du réseau KALIVIA :185 € :140 € Classe A :150 € / verre Classe C : 300 € / verre Classe F : 350 € / verre SS / paire 26% PMSS / an / bénéficiaire) ilSS / œil moins MR des frais de soins dentaires prothétiques déle le (Prix Limite de Vente : PLV) ou, en l'absen nd u Montant Remboursé par le régime oblige de BR 6 BR 6 BR	reption des cas pour lesquels un renouveller fants de moins de 16 ans et en cas d'évolutif fants de moins de 16 ans et en cas d'évolutif mentorcée, la prestation d'appairage pour des Prix Limite de Vente - PLV) en application de Dans le réseau KALIVIA Dans le réseau KALIVIA Adulte : Enfant : 100% FR / verre dans la limite du contrat responsable 26% PMS 26% PMSS / paire (jetables : 2 26% PMS 100% HLF tinis par arrêté des ministres chargés de la sa noe de convention applicable, par le règlemer gatoire (MR).	inde de 2 ans (sauf en cas de bris de ment articipé est prévu dans la liste on de la vue. 0 % PLV* moins MR* verres d'indices de réfraction différents et l'article L. 165-3 et sous déduction du Hors du réseau KALIVIA 185 € 140 € Classe A :150 € / verre Classe C : 300 € / verre Classe F : 350 € / verre S / paire 6% PMSS / an / bénéficiaire) SS / cel moins MR met et de la Sécurité sociale dans la limite et arbitral prévu à l'article L. 162-14-2 du BR BR BR BR BR S: 2500 € / an / bénéficiaire. Au déla du s prothèses remboursées par la SS	
Optique Equipements 100% santé (Classe A) (*) (*) Equipements 100% Santé tels que définis règlementairement. Cette g le supplément applicable pour les verres avec filtre tel que défini au 2è Equipements hors 100% santé (Classe B) Monture Verres Autres postes optique Lentilles (y compris jetables) prises en charge par la Sécurité Sociale Lentilles (y compris jetables) non prises en charge par la Sécurité Sociale Chirurgie de l'œil Dentaire Soins et prothèses 100% Santé (*) (*) Soins et prothèses 100% Santé : tels que définis règlementairement. des honoraires de facturation fixés par la convention tels que prévue à l Soins et prothèses hors 100% Santé Soins Scellement prophylactique des sillons (enfant de moins de 14 ans - 1 fois par dent - 1ère et 2ème molaires permanentes) Prothèses dentaires	verres ou de monture) suivant la date de d' mentionnée à l'article L. 165-1 du code de Monture et Verres : 10 Monture et Verres : 10 Montant Rembours Dans le réseau KALIVIA Adulte Enfant 100% FR / verre dans la limite du contrat responsable 26% PMS 26% PMS 26% PM 100% HLF Cette garantie comprend la prise en charge et article L. 162-9 du code de la Sécurité sociale code de la Sécurité sociale et sous déduction 200% Limitation prothèses dentaires et implant forfait, minimum TM + 25% BR pour le	élivrance de l'équipement précédent à l'ext la Sécurité sociale, notamment pour les en 20 % PLV* moins MR* set monture de classe A à prise en charge Sécurité sociale, dans la limite des prix fixès é par le régime obligatoire (MR). Hors du réseau KALIVIA 185 € 140 € Classe A :150 € / verre Classe C : 300 € / verre Classe C : 300 € / verre Classe F : 350 € / verre SS / paire 26% PMSS / an / bénéficiaire) ISS / œil moins MR des frais de soins dentaires prothétiques déi de (Prix Limite de Vente : PLV) ou, en l'abset n du Montant Remboursé par le régime obli 4 BR 15 : 2500 € / an / bénéficiaire. Au déla du es prothèses remboursées par la SS 6 BR	reption des cas pour lesquels un renouveller fants de moins de 16 ans et en cas d'évolutif fants de moins de 16 ans et en cas d'évolutif Monture et Verres : 101 renforcée, la prestation d'appairage pour des Prix Limite de Vente - PLV) en application de Dans le réseau KALIVIA Dans le réseau KALIVIA Adulte : Enfant : 100% FR / verre dans la limite du contrat responsable 26% PMS 26% PMSS / paire (jetables : 2 26% PMS 100% HLF inis par arrêté des ministres chargés de la sa noe de convention applicable, par le règlemer gatoire (MR).	iode de 2 ans (sauf en cas de bris de ment anticipé est prévu dans la liste on de la vue.) % PLV* moins MR* verres d'indices de rétraction différents et l'article L. 165-3 et sous déduction du Hors du réseau KALIVIA 185 € 140 € Classe A :150 € / verre Classe C : 300 € / verre Classe C : 300 € / verre Classe C : 300 € / verre S / paire S / paire s / peire moins MR moins MR mté et de la Sécurité sociale dans la limite et arbitral prévu à l'article L. 162-14-2 du BR BR BR BR BR BR BR BR BR B	
Optique Equipements 100% santé (Classe A) (*) (*) Equipements 100% Santé tels que définis règlementairement. Cette g le supplément applicable pour les verres avec filtre tel que défini au 2è Equipements hors 100% santé (Classe B) Monture Verres Autres postes optique Lentilles (y compris jetables) prises en charge par la Sécurité Sociale Lentilles (y compris jetables) non prises en charge par la Sécurité Sociale Chirurgle de l'œil Dentaire Soins et prothèses 100% Santé (*) (*) Soins et prothèses 100% Santé : tels que définis règlementairement, des honoraires de facturation fixés par la convention tels que prévue à l Soins et prothèses hors 100% Santé Soins Scellement prophylactique des sillons (enfant de moins de 14 ans - 1/ois par dent - 1ère et 2ème molaires permanentes) Prothèses dentaires Prises en charge par la Sécurité sociale (y compris couronnes transitiores) Non Prises en charge par la Sécurité sociale	verres ou de monture) suivant la date de d' mentionnée à l'article L. 165-1 du code de Monture et Verres : 10 Monture et Verres : 10 Monture et Verres : 10 Montant Rembours Dans le réseau KALIVIA Adulte Enfant 100% FR / verre dans la limite du contrat responsable 26% PMS 26% PMSS / paire (jetables : 2 26% PM 100% HLF Cette garantie comprend la prise en charge d article L. 162-9 du code de la Sécurité social code de la Sécurité sociale et sous déduction Limitation prothèses dentaires et implant forfait, minimum TM + 25% BR pour la	élivrance de l'équipement précédent à l'ext la Sécurité sociale, notamment pour les en 20 % PLV* moins MR* set monture de classe A à prise en charge Sécurité sociale, dans la limite des prix fixès é par le régime obligatoire (MR). Hors du réseau KALIVIA 185 € 140 € Classe A :150 € / verre Classe C : 300 € / verre Classe C : 300 € / verre Classe F : 350 € / verre SS / paire 26% PMSS / an / bénéficiaire) ISS / œil moins MR des frais de soins dentaires prothétiques déi de (Prix Limite de Vente : PLV) ou, en l'abset n du Montant Remboursé par le régime obli 4 BR 15 : 2500 € / an / bénéficiaire. Au déla du es prothèses remboursées par la SS 6 BR	reption des cas pour lesquels un renouveller fants de moins de 16 ans et en cas d'évolutif fants de moins de 16 ans et en cas d'évolutif Monture et Verres : 101 renforcée, la prestation d'appairage pour des Prix Limite de Vente - PLV) en application de Dans le réseau KALIVIA Adulte : Enfant : 100% FR / verre dans la limite du contrat responsable 26% PMS 26% PMS 26% PMS / paire (jetables : 26	iode de 2 ans (sauf en cas de bris de ment anticipé est prévu dans la liste on de la vue.) % PLV* moins MR* verres d'indices de rétraction différents et l'article L. 165-3 et sous déduction du Hors du réseau KALIVIA 185 € 140 € Classe A :150 € / verre Classe C : 300 € / verre Classe C : 300 € / verre Classe C : 300 € / verre S / paire S / paire s / peire moins MR moins MR mté et de la Sécurité sociale dans la limite et arbitral prévu à l'article L. 162-14-2 du BR BR BR BR BR BR BR BR BR B	
Optique Equipements 100% santé (Classe A) (*) (*) Equipements 100% Santé tels que définis règlementairement. Cette g le supplément applicable pour les verres avec filtre tel que défini au 2è Equipements hors 100% santé (Classe B) Monture Verres Autres postes optique Lentilles (y compris jetables) prises en charge par la Sécurité Sociale Lentilles (y compris jetables) non prises en charge par la Sécurité Sociale Chirurgle de l'œil Dentaire Soins et prothèses 100% Santé (*) (*) Soins et prothèses 100% Santé : tels que définis règlementairement, des honoraires de facturation fixés par la convention tels que prévue à l Soins et prothèses hors 100% Santé Soins Scellement prophylactique des sillons (enfant de moins de 14 ans - 1 fois par dent - 1ère et 2ème molaires permanentes) Prothèses dentaires Prises en charge par la Sécurité sociale (y compris couronnes transitiores) Non Prises en charge par la Sécurité sociale lalay core et couronne ou piller	verres ou de monture) suivant la date de d' mentionnée à l'article L. 165-1 du code de Monture et Verres : 10 Monture et Verres : 10 Monture et Verres : 10 Montant Rembours Dans le réseau KALIVIA Adulte Enfant 100% FR / verre dans la limite du contrat responsable 26% PMS 26% PMSS / paire (jetables : 2 26% PM 100% HLF Cette garantie comprend la prise en charge d article L. 162-9 du code de la Sécurité social code de la Sécurité sociale et sous déduction Limitation prothèses dentaires et implant forfait, minimum TM + 25% BR pour la	élivrance de l'équipement précédent à l'exit a Sécurité sociale, notamment pour les en 10 % PLV* moins MR* set monture de classe A à prise en charge Sécurité sociale, dans la limite des prix fixés é par le régime obligatoire (MR). Hors du réseau KALIVIA :185 € :140 € Classe A :150 € / verre Classe C : 300 € / verre Classe C : 300 € / verre SS / paire 26% PMSS / an / bénéficiaire) SS / ceil moins MR des frais de soins dentaires prothétiques déle (Prix Limite de Vente : PLV) ou, en l'abser n' du Montant Remboursé par le régime obli 46 BR 48 BR 52 : 2500 € / an / bénéficiaire. Au déla du ses prothèses remboursées par la SS 48 BR	reption des cas pour lesquels un renouveller fants de moins de 16 ans et en cas d'évolutif fants de moins de 16 ans et en cas d'évolutif Monture et Verres : 101 renforcée, la prestation d'appairage pour des Prix Limite de Vente - PLV) en application de Dans le réseau KALIVIA Adulte : Enfant : 100% FR / verre dans la limite du contrat responsable 26% PMS 26% PMS 26% PMS / paire (jetables : 26	inode de 2 ans (sauf en cas de bris de ment anticipé est prévu dans la liste on de la vue. 0 % PLV* moins MR* verres d'indices de réfraction différents et l'article L. 165-3 et sous déduction du Hors du réseau KALIVIA 185 € 140 € Classe A :150 € / verre Classe C : 300 € / verre Classe C : 300 € / verre S / paire 6% PMSS / an / bénéficiaire) SS / ceil BR BR BR BR BR BR BR BR BR B	
Optique Equipements 100% santé (Classe A) (*) (*) Equipements 100% Santé tels que définis règlementairement. Cette g le supplément applicable pour les verres avec filtre tel que défini au 2è Equipements hors 100% santé (Classe B) Monture Verres Autres postes optique Lentilles (y compris jetables) prises en charge par la Sécurité Sociale Lentilles (y compris jetables) non prises en charge par la Sécurité Sociale Chirurgie de l'œil Dentaire Soins et prothèses 100% Santé (*) (*) Soins et prothèses 100% Santé : tels que définis règlementairement. des honoraires de facturation fixés par la convention tels que prévue à l' Soins et prothèses hors 100% Santé Soins Scellement prophylactique des sillons (enfant de moins de 14 ans - 1 fois par dent - 1 ère et 2ème molaires permanentes) Prothèses dentaires Prises en charge par la Sécurité sociale (y compris couronnes transitoires) Non Prises en charge par la Sécurité sociale nlay core et couronne ou pilier	weres ou de monture) suivant la date de d' mentionnée à l'article L. 165-1 du code de Monture et Verres : 10 Monture et Verres : 10 Montant Rembours Parantie comprend la prise en charge de verre me alinéa de l'article L. 165-1 du code de la S Montant Rembours Dans le réseau KALIVIA Adulte Enfant 100% FR / verre dans la limite du contrat responsable 26% PMS 26% PMSS / paire (jetables : 2 26% PM 100% HLF Cette garantie comprend la prise en charge et article L. 162-9 du code de la Sécurité sociale et sous déduction 2009 Limitation prothèses dentaires et implant forfait, minimum TM + 25% BR pour le 101 Phase chirurgica Phase chirurgica	élivrance de l'équipement précédent à l'ext de Sécurité sociale, notamment pour les en 20 % PLV* moins MR* 30 % PLV* moins MR* 30 % PLV* moins MR* 30 % PLV* moins MR* 31 set monture de classe A à prise en charge Sécurité sociale, dans la limite des prix fixés é par le régime obligatoire (MR). 41 Hors du réseau KALIVIA 1185 € 1140 € Classe A :150 € / verre Classe C : 300 € / verre Classe C : 300 € / verre Classe F : 350 € / verre SS / paire 26% PMSS / an / bénéficiaire) ISS / œil moins MR des frais de soins dentaires prothétiques déle (Prix Limite de Vente : PLV) ou, en l'abset n'el du Montant Remboursé par le régime obli 46 BR 46 BR 47 SE	peption des cas pour lesquels un renouveller fants de moins de 16 ans et en cas d'évolutif fants de moins de 16 ans et en cas d'évolutif mentorcée, la prestation d'appairage pour des Prix Limite de Vente - PLV) en application de Dans le réseau KALIVIA Dans le réseau KALIVIA Adulte : Enfant : 100% FR / verre dans la limite du contrat responsable 26% PMS 26% PMSS / paire (jetables : 2 26% PMS 100% HLF inis par arrêté des ministres chargés de la sa nce de convention applicable, par le règlemer gatoire (MR). 180% Limitation prothèses dentaires et implents forfait, minimum TM + 25% BR pour le 330% Inlay core : 429 € / Cou	inide de 2 ans (sauf en cas de bris de ment anticipé est prévu dans la liste on de la vue. 2 % PLV* moins MR* verres d'indices de réfraction différents et l'article L. 165-3 et sous déduction du Hors du réseau KALIVIA 185 € 140 € Classe A :150 € / verre Classe C : 300 € / verre Classe F : 350 € / verre S / paire 6% PMSS / an / bénéficiaire) SS / ceil BR BR BR S :: 2500 € / an / bénéficiaire. Au déla du s prothèses remboursées par la SS BR Tronne et Pilier : 377 €	

Orthodontie non remboursée par la Sécurité sociale	400% BR (jusqu'à 18 ans)	400% BR (jusqu'à 18 ans)	
Supplément inter de bridge remboursé par la Sécurité sociale	150,50 € par inter	150,50 € par inter	
Aides auditives	Le renouvellement de la prise en charge d'une aide auditive ne peut intervenir avant une période de 4 ans suivant la date de délivrance de l'aide auditive précédente. C délai s'entend pour chaque oreille indépendamment.		
Equipements 100% santé (Classe 1) (*)			
Du 1er janvier au 31 décembre 2020	Se référer à la PEC de la classe 2 dans la limite des PLV de la classe 1	Se référer à la PEC de la classe 2 dans la limite des PLV de la classe 1	
A compter de 2021 : Audioprothèse (Limite par aide auditive)	100% PLV moins MR	100% PLV moins MR	
	garantie comprend la prise en charge des aides auditives de classe 1 à prise en charge PLV) en application de l'article L. 165-3 du code de la Sécurité sociale et sous déduction		
Equipements hors 100% santé (Classe 2)			
Audioprothèse (Limite par aide auditive)	600% BR par oreille avec un maximum de 1700 € moins MR (hors accessoires) à compter du 01/01/2021	Remboursée par la SS : 570% BR Non remboursée par la SS : 600% BR Maximum de 1700 € moins MR (hors accessoires) à compter du 01/01/2021	
Accessoires : Piles, entretien pris en charge par la Sécurité sociale	100% TM	100% TM	
Actes de prévention			
Pris en charge par la Sécurité sociale	L'ensemble des actes de prévention listés à l'arrêt du 8 juin 2006 sont pris en charge au titre des postes dont ils relèvent au minimum à 100% du ticket modérateur		
	Détartrage annuel complet sus et sous gingival, effectué en 2 séances	Détartrage annuel complet sus et sous gingival, effectué en 2 séances	
	Dépistage une fois tous les cinq ans des troubles de l'audition chez les personnes âgées de plus de 50 ans, par audiométrie tonale avec tympanométrie 100% TM + 300% BR	Dépistage une fois tous les cinq ans des troubles de l'audition chez les personnes âgées de plus de 50 ans, par audiométrie tonale avec tympanométrie 100% TM + 280% BR	
Maternité			
Honoraires chirurgie (césarienne) OPTAM	400% BR	400% BR	
Honoraires chirurgie (césarienne) non OPTAM	400% BR	400% BR	
Honoraires péridurale OPTAM	100% BR	100% BR	
Honoraires péridurale non OPTAM	100% BR	100% BR	
Chambre particulière	3,5% PMSS / jour (max 5 jours)	3,5% PMSS / jour (max 5 jours)	
Frais de séjour	400% BR	400% BR	

DPTAM = Dispositifs de Pratique Tarifaire Maîtrisée des dépassements d'honoraires des professionnel de santé conventionnés du secteur 2.
PMSS = Pourcentage du Plafond Mensuel de la Sécurité sociale
BR = Base de remboursement : Tarif servant de référence à la Sécurité sociale pour déterminer le montant de son remboursement.

TM = Ticket Moderateur est égal à la Base de remboursement (BR) moins le montant remboursé par la Sécurié sociale, avant déduction éventuelle de la participartion forfaitaire de 1€ et des franchises en pharmacie, transports sanitaires et auxiliaires médicaux.

MR = Montant remboursé par la Sécurité sociale.
FR = Frais Réels.

BR - MR = Base de remboursement de la Sécurité sociale sous déduction du montant remboursé par la Sécurité sociale.

PLV = Prix Limite de Vente (PLV) d'un dispositif médical correspond au prix maximum de vente à l'assuré sociale. A défaut de fixation d'un prix limite de vente, le prix est libre. Les professionnels de santé ont l'obligation de respecter les PLV tels que définis par le code de la Sécurité sociale.

HLF = Honoraire Limite de Facturation (HLF): Montant maximum pouvant être facturé par un chirurgien-dentiste conventioné avec l'assurance maladie obligatoire pour un acte donné. Les professionnels de santé ont l'obligation de respecter les HLF tels que définis par le code de la Sécurité sociale.